CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE CHÔMAGE

DISPOSITIF DE SOUTIEN ET À LA CRÉATION ET D'EXTENSION D'ACTIVITÉS PAR LES CHÔMEURS PROMOTEURS

ÂGÉS DE 30À 55 ANS.

AU TITRE DE LA CREATION D'ACTIVITES

Condition d'accès au dispositif :

- 1 Être âgée de 30 à 55 ans ;
- 2 Être de nationalité algérienne;
- 3 Ne pas occuper un emploi rémunéré ou exercer une activité pour propre compte au moment de l'introduction de la demande d'aide
- 4 Être inscrit auprès des services de l'Agence Nationale de l'Emploi (ANEM) comme demandeur d'emploi ou être allocataire CNAC;
- 5- Jouir d'une qualification professionnelle en rapport avec l'activité projetée;
- 6- Pouvoir mobiliser des capacités financières suffisantes pour participer au financement de son projet.
- 7- Ne pas avoir bénéficié de mesure d'aide de l'état au titre de la création d'activités.

Pièces Constitutives du dossier

a) Volet administratif

- 1. Une (01) copie de la carte nationale d'identité en cours de validité ;
- 2. Un (01) certificat ou une attestation de résidence en cours de validité ;
- 3. Une (01) photo d'identité
- 4. Un formulaire d'inscription (modèle CNAC):
- 5. Diplôme ou tout autre document justifiant la qualification professionnelle en rapport avec l'activité projetée.
- 6. Une fiche d'authentification du diplôme.

N.B.

Les chômeurs promoteurs ne disposant pas de diplôme ou d'une qualification professionnelle sont orientés par les Agences CNAC vers les organismes de formation professionnelle pour une formation de courte durée.

b) Volet Technique

- Les factures pro-forma des équipements et/ou matériels (en TTC)
- Les devis d'assurance multirisques et/ou tous risques des équipements et/ou matériels (en TTC).
- Devis d'aménagement et d'agencement du local (en TTC), s'il y à lieu.